

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS**

**SEANCE DU 23 AVRIL 2026**

**Délibération n° 20260423.3**

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 14
Présents : 13	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec procuration : 1	- dont « abstention » : 0
Absent excusé :	
Absent : 0	

Le jeudi 23 avril 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 18/04/2026 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

**PRÉSENTS :** Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Hélène TESTARD, Carine TONDELA, Julie TROTOBAS et Messieurs Eric BADIN, Boris COUSSINET, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Raphaël RAISSON, Patrick ROCHE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Marie-Aude DABOUT

**OBJET :**

**Désignation des délégués au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze**

Dans le cadre du fonctionnement du syndicat et conformément à l'article 5 de ses statuts, chaque commune membre doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire ainsi que d'un délégué suppléant. Le délégué suppléant n'est appelé à siéger avec voix délibérative qu'en cas d'empêchement et d'absence du délégué titulaire.

La désignation des membres représentant de chaque commune est effectuée par Grand Bourg Agglomération.

Suite à la transmission avec l'ordre du jour de la présentation des actions et de la carte de SBVR, Mesdames Françoise DUSSUC et Florence BERGER se proposent pour représenter la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal procède à la désignation des membres du Conseil chargés de le représenter au sein du Conseil Syndical du Bassin Versant de la Reyssouze :

Délégué titulaire : Mme Françoise DUSSUC

Délégué suppléant : Mme Florence BERGER

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

**28 AVR. 2026**

Le Maire,  
Patrick ROCHE



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture  
Le Et publication ou notification le

Accusé de réception en préfecture  
001-210103214-20260428-20260423-3-DE  
Date de réception préfecture : 28/04/2026